34e ANNEE N° 2668 PARAIT LE SAMEDI 9 JIUN 1923

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN DEMOCRATE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Neuf francs par an

ETRANGER, port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite 25, SISTERON

Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence Havas*, 62, Rue de Richelieu, et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne)..... 0,5

Commerciales (la ligne)..... 0.6

Réclames (la ligne)..... 0,80

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

LETTRE DE PARIS

La Révision de la Constitution

6 Juin 1923,

M. Henry de Jouvenel nous annonce, dans *Le Matin* que le projet de M. Colrat tendant à créer une nouvelle Cour suprême destinée à se montrer plus conciliante que le Sénat n'est que l'amorce d'une révision de la constitution plus élargie.

M. Henry de Jouvenel, à notre avis, doit prendre ses désirs pour la réalité et il doit se créer encore une fois, quelques illusions charmantes

Ce père conscrit élégant et juvénile adore rêver. Rêves décevants, d'ailleurs.

Il y a quelque temps, il avait rêvé que les partis étaient morts. Et il les avait enterrés en songe Leur corps inerte disparaissait, en allant au champ du repos, sous les fleurs et les couronnes. M. de Jouvenel conduisait le deuil avec la correction et l'affliction rituelles des héritiers. Il est vrai qu'arrivés au terme de leur voyage, les morts récalcitrants se sont mis à revivre. Le rêve avait pris fin.

Maintenant, nos "démocrates" modern-style rêvent de réviser la constitution à la faveur de "leur" majorité actuelle.

M. Colrat réclame la révision "judiciaire". M. de Jouvenel réclame la révision "politique"

Tout beau ! Messieurs ! Raisonnons.

Pour faire aboutir un projet de révision de la constitution, il faut accepter la procédure de la constitution de 1875. Avant de partir pour Versailles, il faut satisfaire à certaines conditions.

La première, nous semble-t-il, n'est-ce pas d'obtenir l'acquiesement des deux Assemblées, avant de faire une petite randonnée en Seine et Oise ?

M. de Jouvenel pense-t-il que la Haute Assemblée va se laisser amputer ? Qu'elle acceptera cette *diminutio capitis* ?

M. de Jouvenel pense-t-il que les deux tiers des voix indispensables, semble-t-il, seront acquis au projet Colrat ? Pense-t-il que ces deux tiers des voix seraient acquis à un projet de révision plus étendu ?

De toute façon, il nous apparaît que le problème est bien posé. M. Colrat n'avait fait que montrer le bout de l'oreille, M. de Jouvenel l'a montrée toute entière.

Les Sénateurs sortants de 1924 vont-ils compromettre leurs chances de réélection en se heurtant à une opinion très hostile à la révision dans les milieux démocratiques de province ? Ce n'est pas vraisemblable.

Mais nous verrons bien.

Puisque la question de la révision de la constitution est posée, nous craignons bien qu'elle ne créé quelques difficultés à nos ministres.

Ces messieurs jouent la difficulté. M. de Jouvenel n'est peut-être pas bien inspiré dans sa fervente tutelle gouvernementale, en inclinant le gouvernement sur une pente fort glissante. Avant les élections de 1924, nul projet de révision de la constitution ne saurait être abordé.

Les électeurs sénatoriaux ont leur mot à dire à cet égard, l'hiver prochain. Et le suffrage universel, au printemps suivant. Voilà la réalité. "Tout espoir que la main n'atteint pas est un rêve" disait Gœthe.

R. S.

Les Menées Fascistes

L'interpellation sur les menées royalistes a provoqué, vendredi à la Chambre, de violents incidents.

Le ministre de l'Intérieur y a fait une déclaration d'après laquelle le gouvernement aurait acquis la preuve de l'existence d'un complot tendant à la destruction du régime et qui engloberait toute la France.

Il s'agirait d'un plan d'agitation comportant : l'envoi des camelots du roi dans de nombreuses villes de province ; une liste de personnalités royalistes devant prendre part à cette campagne avait été dressée et a été saisie. La justice aura naturellement à établir si les dites personnalités devaient réellement prendre part à ce mouvement dont elle devra également définir la portée et la nature exactes.

LA TEMPÉRATURE et la Récolte

Nous n'avons connu en mai, qu'une semaine de vrai beau temps. Rarement, ce mois aura été aussi froid que cette année. Rarement on aura souhaité plus ardemment le soleil. Les récoltes s'annonçaient magnifiques aux premiers jours de mai, et M. Chéron semblait avoir raison quand il faisait alors prévoir une année d'abondance. Il ne pourrait pas être aujourd'hui si optimiste.

Naturellement, le froid a fortement retardé la végétation et nous avons vu les prix de certains produits monter en quelques jours dans la proportion, ou presque, du simple au double.

Quant à la vigne, il ne semble pas, jusqu'à présent, que les chutes de grêle, d'ailleurs très localisées, ni le retour des gelées blanches lui aient été dommageables. Mais la persistance d'un régime anormalement pluvieux inquiète à bon droit les viticulteurs, car cette humidité est essentiellement génératrice des maladies cryptogamiques, oïdium, mildiou, cochylis, etc., et en tous cas, en favorise singulièrement l'éclosion, et le développement, à tel point parfois qu'échouent les procédés chimiques mis à la disposition des producteurs. Ceux-ci luttent du reste, depuis quelques jours déjà contre les cryptogames redoutés.

Le froid persistant et la pluie continue ont été au moins aussi nuisibles à la bonne gestation de nos récoltes de céréales, et plus particulièrement à celle du blé, sur laquelle on avait, à un moment, fondé de grands espoirs. Les superficies ensemencées ont été, en effet, supérieures de près de 400.000 hectares à celles de l'an passé, l'état moyen cultural, au 1e mai dernier, était infiniment plus satisfaisant qu'au 1e mai 1922 ; enfin, la récolte était en avance de quinze jours à trois semaines, cette avance précieuse après le déficit de la récolte de l'année dernière et la modicité des stocks qui en subsistent. Or, si l'état cultural était meilleur qu'au début du mois, il l'est certainement beaucoup moins à présent, et, chose grave, l'avance qui paraissait acquise est maintenant reperdue.

On signale de nombreux cas de rouille et, plus nombreux peut-être des cas de piétin (maladie du pied), qui enlève à la plante sa vigueur et compromet la grenaison.

On a bien essayé de rendre de la vigueur aux blés chlorotiques en répandant des engrais en couverture ; malheureusement, la plupart de ces engrais ont été dilués par les pluies et entrainés dans les couches profondes du sol, où leur effet bienfaisant est, cela va sans dire, nul.

Gardons-nous cependant de tout pessimisme excessif. S'il est vrai, comme l'affirme l'observation ancestrale, que c'est le mois de mai qui « fait » les récoltes, ce n'est pas une vérité absolue, car nous nous souvenons avoir vu « retrouver » en juin des récoltes « perdues » en mai.

Faisons crédit au soleil, à la condition pourtant qu'il ne tarde plus à jouer son rôle printanier de grand guérisseur.

Examens du Certificat d'études primaires élémentaires en 1923

Ces examens auront lieu :

le 15 Juin à Barcelonnette et Riez,
le 16 — à St-Paul et Valensole,
le 19 — à Reillanne,
le 20 — à Forcalquier,
le 22 — à Seyne, Barrême (pour Barrême, Senez et Mézel) Oraison et Thoard,
le 23 Juin à Turriers, Colmars, (pour Allos et Colmars) et Volonne,
le 25 Juin à Manosque (garçons),
le 26 — à Castellanne, Manosque (filles) et Banon,
le 27 Juin à St-André et St-Etienne
le 28 — à Entrevaux,
le 29 — à Annot,
le 30 — à Noyers,
le 3 Juillet au Lauzet et La Motte,
le 4 — à SISTERON,
le 7 — à La Javie, Digne et les Mées.

© VILLE DE SISTERON

Chronique Locale

SISTERON

Musique. — La Commission des Touristes des Alpes a l'honneur d'informer ses membres honoraires que sous peu une délégation se présentera et sollicitera de nouveau leur souscription.

Elle est heureuse de porter à la connaissance du public qu'une bonne douzaine d'élèves viennent de faire leur rentrée officielle à la musique formant ainsi un solide noyau pour l'avenir des Touristes des Alpes. Devant pareil appoint la Commission espère qu'un bon accueil sera réservé à sa délégation et remercie d'avance les membres honoraires qui apportent bénévolement leur aide matérielle à la musique

—o—

Chiffre d'Affaires. — L'impôt sur le chiffre d'Affaires sera perçu, pour les redevables qui paient tous les mois, lundi 11 juin, à la mairie aux heures habituelles.

Eldorado-Bal. — Demain dimanche à 9 heures du soir grand bal à l'Eldarado par la fanfare du Boumas. Entrée : cavaliers 2 fr, gratuite pour les dames.

—o—

Articles de pêche en vente à la librairie Lieutier.

P. T. T. — *Caisse Nationale d'Epargne.* — La Caisse Nationale d'Epargne rappelle que, depuis le 1r mars dernier les titulaires de livrets peuvent obtenir des remboursements à vue au bureau de poste qu'ils ont spécialement désigné.

Des notices fournissant tous renseignements utiles sont mises à la disposition du public dans tous les bureaux de poste.

Foire de St-Barnabé

Le mois de juin nous amène la foire de St-Barnabé qui doit se tenir le lundi après le 11. Cette année le 11 tombant le lundi, la foire est donc renvoyée au 18 courant.

Classes 20-21

Les jeunes gens appartenant aux classes 20 et 21 de la commune de Sisteron et des environs, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le Jeudi 14 Juin, à 9 heures du soir, à la mairie, en vue de l'organisation d'un banquet.

Concours de Boules. — Demain dimanche aura lieu un Concours de boules à la mêlée réservé aux membres de " La Boule Sisteronnaise ". 1r prix 100 fr. ; 2me p. 50 fr. Droit d'inscription, 2 fr. par joueur.

Le tirage au sort se fera au Café Siard, rue de Provence à 1 h. précise, lancement du but à 1 h. 30. ; le règlement de la société sera mis en vigueur.

—o—

On trouve à la librairie Lieutier : *Plutarque a menti ; Au bord du Gouffre et les romans humouristiques édités par* Le Merle Blanc.

— Casino-Cinéma —

Programme du samedi 9 juin 1923, en soirée et du dimanche 10, en matinée :

La fille du Milliardaire, drame en 4 parties.

VINGT ANS APRES, 7me épisode : Au pied de l'échafaud.

Beaucitron et les fantômes, comique.

Le piano sera tenu par M. Bombled, chef de musique

Prix des places : parterre, 2 fr. ; galerie, 1 fr. 50 en soirée. En matinée entrée générale, 1 fr. 50 ; Enfants, 1 fr.

—o—

ÉTAT-CIVIL

du 1e au 8 Juin 1923

NAISSANCES

Néant.

PUBLICATIONS DE MARIAGE.

Entre Clément Brunet, négociant et Lucie Delphine Bresset, s. p. domiciliés à Sisteron.

Décès

André Chauvin, 3 jours, rue Mercerie.

On demande un apprenti mécanicien au garage Lambert et Milon.

S'adresser au garage, avenue de la gare, Sisteron.

Aux Asthmatiques

De tous les remèdes connus, aucun ne calme et ne guérit aussi rapidement que la Poudre Louis Legras. Elle dissipe, en 45 secondes, les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, oppression, toux de vieilles bronchites, rhumes négligés, suites d'influenza, de pleurésie et autres affections des poumons. Ce précieux remède a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 95 (impôt compris), adressé à Louis Legras, 1, Bd Henri-IV, à Paris

VILLE DE CHATEAU-ARNOUX

FETE PATRONALE

de la Saint-Jean

les 16, 17, 18 et 19 Juin 1923

PROGRAMME

Samedi 16 Juin — Salves d'artillerie, Retraite aux flambeaux.

Dimanche 17 — Réveil en fanfare, salves d'artillerie ; à 16 h. grand **concert musical** donné par la Lyre Bas-Alpine de Château-Arnoux ; à 18 h. Ouverture du bal à grand orchestre ; à 21 h. 30 Illumination a giorno, retraite aux flambeaux ; à 22 h. superbe feu d'artifice, fête de nuit.

Lundi 18 — Salves d'artillerie ; à 15 h. Course locale de bicyclettes et jeux divers ; à 16 h. Concours de tir, clôturé à 19 h. prix unique : un permis de chasse. Les fusils doubles de chasse seront seuls admis. Reprise du bal ; à 23 h. bataille de confetti.

Mardi 19 à 14 h. **concours de boules** : 1· prix 100 fr. plus la moitié des mises fixées à 6 fr. par équipe de 3 joueurs ; 2me prix, l'autre moitié des mises. Un deuxième concours aura lieu dès que sera terminée la première partie du premier concours : 1e prix, 40 fr. plus la moitié des mises fixées à 6 fr. par équipe de 3 joueurs. 2me prix, l'autre moitié des mises. Les inscriptions sont reçues chez les cafetiers jusqu'à 1 h. du soir

Pendant toute la durée des fêtes, attractions diverses. Les jets de poudres et de liquides dans des tubes ainsi que d'autres liquides odorants sont rigoureusements interdits.

Le meilleur accueil est réservé aux étrangers. Le comité décline toute responsabilité en cas d'accident.

Le Maire, L Heyriès.

Le Président, Soulier.

LES PLANTES MÉDICINALES
DE LA RÉGION

classées d'après leurs vertus

par

J. AILLAUD

Directeur du Cours Complémentaire de Riez

Dans une magnifique brochure qui sort des presses de la *Laborieuse* de Digne, M. J. AILLAUD, vient faire connaître au public les « mille et une vertus » des plantes de la région Bas-Alpine. Gravures à l'appui il décrit les plantes par classes, leurs appellations en français et en dialecte patois, leurs vertus médicinales, l'époque à laquelle elles sont utilisables, leur dosage en infusion.

C'est certes un livre de toute utilité dans un ménage et se recommande de lui-même à la ménagère soucieuse de sa famille.

M. ONETO Inspecteur d'Académie des Basses-Alpes, dans une longue préface, loue et félicite M. AILLAUD d'avoir fait connaître à son heure les nombreuses plantes de notre flore alpestre, ses qualités, son emploi.

Son prix, 3 fr., rend ce recueil accessible à toutes les bourses.

ON DEMANDE un apprenti Typo à l'Imprimerie du *Sisteron Journal*.

Etude de Me **Aimé BERTRAND**,
Huissier à Sisteron (B.-A.)

VENTE
Aux Enchères Publiques

Il sera procédé le **lundi 18 juin** mil-neuf-cent-vingt-trois, à **11** heures **15** minutes, jour de foire à Sisteron, devant la Gendarmerie à cheval de la dite ville, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux Enchères publiques :

1° **D'UN CHEVAL** de 14 ans taille 1 m, 64, bai foncé ;

2° **D'UN CHEVAL** de 17 ans taille 1 m 56, bai ordinaire.

tous deux de la gendarmerie de Sisteron.

La vente aura lieu au comptant.

Les frais seront annoncés avant la vente et payables en sus du prix

signé : A. BERTRAND

Etudes de Me Félix THÉLÈNE, avocat-avoué à Sisteron

et de

Me Guillaume BUÈS, notaire au même lieu, successeur de Me Borel

Vente aux Enchères
PUBLIQUES, PAR LICITATION
DE DIVERS IMMEUBLES

situés sur le territoire de la commune de **SISTERON**, dépendant des successions confondues de Madame Marie-Mélanie **Richaud** et de Monsieur André-Hilarion **Latil**, demeurant de leur vivant à Sisteron, décédés intestat, Madame **Richaud** à Sisteron le vingt-neuf septembre mil-neuf-cent-vingt-deux, Monsieur **Latil**, à Peipin le vingt-deux mars mil-neuf-cent cent-vingt-trois.

L'Adjudication aura lieu le DIMANCHE 8 Juillet 1923, à 14 heures en l'étude et par le ministère de Me Guillaume Buès, notaire à Sisteron.

Cette vente aura lieu en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Sisteron, le premier juin mil-neuf-cent-vingt-trois, à la requête de :

1° Madame Marie-Alphonsine **Latil**, sans profession, épouse autorisée de Monsieur Ferdinand Victor **Richaud**, propriétaire agriculteur, demeurant ensemble à Peipin.

2° Monsieur Léon-César **Latil**, propriétaire agriculteur demeurant à Sisteron.

3° Madame Augustine-Elisabeth **Latil**, sans profession épouse autorisée de Monsieur Henri-Mary **Cézan**, propriétaire agriculteur, demeurant ensemble à Sisteron.

4° Madame Célina Suzanne Thérésa **Latil**, sans profession, épouse autorisée de Monsieur Joseph Cyprien **Lions**, employé aux raffineries de sucre Saint-Louis, demeurant ensemble à Marseille.

5° Monsieur Louis-Jules **Imbert**, propriétaire agriculteur demeurant à Sisteron.

Ayant agi au nom et pour le compte de :

1° Mademoiselle Marie-Louise-Josephine **Imbert** ;

2° Monsieur Louis-Albert-Raphaël **Imbert**,

ses deux enfants mineurs, issus de son mariage avec Madame Marie-Louise-Augusta **Latil**, décédée à Sisteron le dix-huit janvier mil-neuf-cent-sept.

6° Madame Augustine-Joséphine **Imbert**, sans profession, épouse autorisée de Monsieur Auguste-Félicien-Eugène **Guibal**, employé de Banque, demeurant ensemble à Marseille.

7° Monsieur Maurice Paul **Giraud** maçon demeurant à Marseille.

8° Monsieur Alphonse-Marcel **Giraud**, mécanicien demeurant à Marseille.

9° Madame Anne-Marie **Figuière**, sans profession, veuve de Monsieur Alphonse **Latil**, demeurant à Perpignan.

Ayant agi au nom et comme tutrice légale de :

1° Monsieur André-Camille-François **Latil** ;

2° Monsieur Pierre-Alphonse **Latil**,

ses deux enfants mineurs, demeurant avec elle.

Ayant tous pour avoué Me Félix **Thélène**, demeurant à Sisteron siége du tribunal de son ressort.

DESIGNATION
des Immeubles à Vendre

sis sur le territoire de la commune de SISTERON

PREMIER LOT

MAISON

dans la ville de Sisteron, quartier de la Pousterle, confrontant au le

© VILLE DE SISTERON

vant, Arnaud ; au midi, rue ; au couchant, Imbert et au nord, rue, paraissant cadastrée sous les numéros 678, 679 section G.

Mise à prix : Mille cinq cents frs.

ci. . . . . .1.500 francs.

DEUXIEME LOT

Remise et Ecurie avec deux chambres, au même quartier, numéro 642 section G.

Mise à prix : Cinq cents francs,

ci. . . . . 500 francs

TROISIEME LOT

Ecurie et Grenier au même quartier, touchant : Borrely, Truphémus et rue, numéro 685 section G.

Mise à prix : Deux cent cinquante f.

ci . . . . . 250 francs.

QUATRIEME LOT

Pré au quartier de Sarrebosc, touchant : chemin, canal et Justet, cadastré sous le numéro 1082 de la section B, pour une contenance de 22 ares, 50 centiares.

Mise à prix : Cinquante francs,

ci . . . . . 50 francs

CINQUIEME LOT

Labour au quartier de l'Hubac des Combes, numéro 346 section F. de 41 ares, 30 centiares.

Mise à prix : Cent francs,

ci. . . . . 100 francs

SIXIEME LOT

Labour inculte, complanté d'amandiers au même quartier, numéro 327 section F. de 43 ares, 30 centiares

Mise à prix : Cent francs,

ci. . . . . 100 francs

SEPTIEME LOT

Pinède et vague au même quartier, confrontant au levant, au nord et au couchant, Vial ; au midi, Lieutier, numéro 340 section F. 57 ares, 30 centiares.

Mise à prix : Six cents francs,

ci. . . . . 600 francs

La vente aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges, dressé par Me **Guillaume Buès**, notaire à Sisteron, à ces fins commis, en présence des requérants sus-nommés domiciliés et qualifiés, ou de leurs mandataires, et de Messieurs Martial **Peignon**, limonadier et propriétaire et Prosper **Vial**, facteur des postes, demeurant tous deux à Sisteron, subrogés-tuteurs ad hoc des mineurs :

Marie-Louise Joséphine **Imbert**,
Louis-Albert-Raphaël **Imbert**,
André-Camille François **Latil**,
et Pierre-Alphonse-Jean **Latil**,
ou eux dûment appelés.

Pour tous renseignements s'adresser à Me Félix **Théléne**, avoué poursuivant la vente ou à Me Guillaume **Buès**, notaire, dépositaire du cahier des charges.

THÉLENE.

Etude de Me **CORREARD**,
notaire à **Tallard** (H-A.)

PURGE
d'Hypothèques Légales

Suivant exploit du ministère de Me **Bertrand**, huissier à Sisteron en date du vingt-six avril mil-neuf-cent-vingt-trois, enregistré.

Et à la requête de Monsieur **Dusserre** Alphonse-François, propriétaire demeurant à Tallard, ayant agi en qualité de maire de ladite commune, pour lequel domicile est élu à Tallard en l'étude de Me **Corréard**, notaire, et à Sisteron en l'étude de Me **Roubaud**, notaire.

Notification a été faite à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal civil de Sisteron, de l'expédition d'un acte dressé par le greffier dudit Tribunal le treize avril mil-neuf-cent-vingt-trois, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe ledit jour ; de l'expédition collationnée d'un acte passé devant Me **Corréard**, notaire sus-nommé le quatre mars mil-neuf-cent-vingt-trois, contenant vente par Monsieur **Jacob** Auguste-Etienne-Pascal et Madame **Silve** Gabrielle-Augusta-Blanche, son épouse de lui assistée et autorisée, propriétaire cultivateur, demeurant ensemble à Curbans, à la commune de Tallard, moyennant le prix de deux mille francs : 1° de tous les droits que peut avoir Monsieur **Jacob** à la source qui flue au quartier de Valaury à la limite des communes d'Urtis et de Curbans, connue sous le nom de source de Saint-Pons, laquelle doit être captée par la commune de Tallard pour l'alimentation en eau potable de ses habitants ; 2° de tout le terrain situé sur la commune d'Urtis qui sera nécessaire pour capter cette source et en assurer la protection, soit une parcelle de terre de la contenance de 3 000 mètres carrés, cadastrée section A, numéro 37 p. (contenance 2.200 mètres carrés) et numéro 38 p. (contenance 800 mètres carrés)

Avec déclaration à Monsieur le Procureur de la République qu'il ait à requérir, si bon lui semble, dans un délai de deux mois au bureau des hypothèques de Sisteron, telle inscription d'hypothèque légale qu'il avisera.

Et que ne connaissant pas tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour cause d'hypothèque légale, le requérant ferait insérer la présente publication conformément à la loi.

Signé : **Corréard**, notaire.

Vient de paraître :

L'ANNUAIRE
Administratif et Commercial des Basses-Alpes, 1923.

En vente à l'imprimerie CHASPOUL à Digne et à l'imprimerie-librairie Pascal LIEUTIER, Sisteron.
Prix 4 fr — Franco 4 fr. 30.

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditérannée

Services Automobiles P.L.M. en Corse

La Compagnie des Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée informe le public que le Circuit du Cap Corse, qui fonctionnait le lundi au départ de Bastia, est reporté au dimanche. Il n'est pas apporté de changement au circuit qui a lieu le mercredi sur le même parcours.

Les autres Services automobiles continuent à circuler aux jours suivants et seront, comme les premiers, maintenus jusqu'au 30 Juin 1923 :

Circuit d'Orezza : le jeudi au départ de Bastia
Service des Sanguinaires : les jeudi et samedi au départ d'Ajaccio ;
Service des Calanches et du Col de Vergion le dimanche au départ d'Ajaccio, le mardi au départ de Corte.

HERNIE

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

LA GUERISON **Certaine et radicale** de la hernie par le port du bandage ne peut être obtenue qu'en adoptant le nouvel appareil sans ressort muni de la merveilleuse compression souple **M. GLASER** pelote à le grand *spécialiste de Paris, 44, Boulev. Sébastopol, (anciennement No 63)*. Cet appareil, le seul reconnu officiellement par le corps médical assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles.

En voici des preuves :

Nous autorisent à publier leur nom :

M. Gauthier J. route du Teil, Montélimar Drôme) hernie guérie ;

M. Besset P. St-Cyr par Davezieux (Ardèche) hernie guérie.

M. Garnodier à Sarras (Ardèche) Hernie guérie.

M. Taro L. 2 rue Smolet à Nice (A.-M.) hernie guérie.

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat garanti d'ailleurs par écrit, M. Glaser invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous de 8 heures à 4 heures.

à VEYNES, 4 juin, Hôtel de la Gare.

à MANOSQUE, dimanche 17 juin, Hôtel Pascal.

à **SISTERON**, 18, Hôtel des Acacias.

à DIGNE, samedi 23 et dimanche 24 juin, Hôtel Boyer-Mistre.

VARICES - OBESITE

Matrice, Déplacement des Organes

TRAITE de la HERNIE - BROCHURE des BAS à varices et Ceintures Ventrières. Extr. de l'Album des Ceintures Maillots

— Franco sur demande —

En vente à la librairie LIEUTIER.

CONFETTI UNICOLORES
en vente à la librairie LIEUTIER, 25, Rue Droite, Sisteron.

Papier ver à soie en vente à l'imprimerie-librairie du *Sisteron-Journal.*

TUBERCULEUX GUÉRIS par le traitement

à base d *ELIXIR DUPEYROUX :* *Mlle Marthe BOMBARDE, à Grange-s/-Valognes (Vosges)*, souffrait depuis 1918 de coxalgie tuberculeuse droite et de lésions pulmonaires, suivant le diagnostic des majors de l'hôpital de Bruyères. La malade ne pouvait se tenir debout et éprouvait de violentes et continuelles douleurs dans la hanche et le genou droits. Commença le traitement à base d'Elixir DUPEYROUX en novembre 1919. Quatre mois après, *Mlle BOMBARDE* put se lever et marcher avec des béquilles. En novembre 1920, elle marchait sans béquilles et se considérait comme parfaitement guérie (lettre du 25 juillet 1921). Le 31 janvier 1922, *Mlle BOMBARDE* écrit que sa guérison est bien définitive et le confirme encore, le 16 janvier 1923 ; *M. Gaston CHANDON, peintre 86, Grande-Rue, à Bourg-la-Reine (Seine)*, souffrait depuis janvier 1920 de congestion pulmonaire avec étouffements, quintes violentes, suivies de crachements de sang, transpirations nocturnes, oppression, appétit défaillant, manque total de forces l'obligeant à garder le lit. A commencé le traitement à base d'Elixir DUPEYROUX le 28 février 1920. Son frère écrivait le 25 mars 1920 qu'il commençait à se tenir debout et à marcher seul, il toussait et crachait beaucoup moins, mangeait mieux et dormait ses nuits entières. Guéri en mai 1920, la guérison est définitive, comme l'attestent la lettre du 7 mars 1921 et celle du 21 janvier 1923, où *M. CHANDON* déclare qu'il va très bien, malgré que son métier l'oblige à travailler dans les courants d'air ; *M. Léon JOLY, 32, Rue d'Assas, à AIRE-sur-la-LYS (Pas-de-Calais)*, souffrait depuis l'âge de 11 ans de ganglions tuberculeux du cou. A 12 ans on l'avait opéré inutilement, puis en 1907, survint une péritonite tuberculeuse, laquelle fut suivie de congestion pulmonaire double et bronchite chronique. Les ganglions du cou grossirent à tel point, que, par la compression qui s'en suivit, le malade ne voyait plus clair et ne pouvait plus se conduire. Le traitement à base d'Elixir DUPEYROUX fut commencé en mars 1918. Quelques semaines après, l'appétit et la vue revinrent, les maux de tête, la toux, les expectorations disparurent, les ganglions diminuèrent. En octobre 1919 le malade était complètement guéri et avait repris 13 kilogs. Cette guérison s'est maintenue car les lettres écrites par *M. JOLY* les 9 décembre 1919, 7 janvier 1922, et 28 janvier 1923, témoignent que sa santé continue à être excellente. — Le Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine, Paris, envoie gratis et franco, sur demande, sa Méthode Nouvelle de *Traitement des Tuberculoses* avec un questionnaire pour *Consultations Gratuites* par correspondance. Il expédie à domicile, par poste, un grand flacon d'Elixir DUPEYROUX, contre 11 francs en mandat-carte. — Consultations, 5, Square de Messine, Paris, tous les jours, non fériés, de 14 heures à 16 heures.

PHOTOS D'ART

Raybaud

Photographe -:- *DIGNE-SISTERON*

M. **RAYBAUD**, photographe à Digne, informe le public qu'il ouvre à **Sisteron**, un SALON de POSE photographique, S'adresser à la librairie Clergue.

Il opèrera deux fois par mois, notamment les jours de foire. Un avis fera connaître les jours fixés.

M. **RAYBAUD**, opèrera à SISTERON, le jour de la foire de Saint Barnabé.

Grand assortiment DE CHAUSSURES

-:- EN TOUS GENRES -:-

AUTRAN ADOLPHE

11, RUE DE PROVENCE - SISTERON -

M. **Autran** informe sa nombreuse clientèle que par suite des achats faits avant la hausse il livrera sa marchandises aux anciens prix .

© VILLE DE SISTERON

FABRIQUE DE CHAPEAUX PAILLE & FEUTRE

pour Hommes, Dames, Fillettes et enfants

Exposition de Digne 1883 — Gros et Détail — Exposition de Nice 1883-84

Ancienne Maison F. Santini
Fondée en 1878

A. INNOCENTI

neveu et successeur

9, Boulevard Gassendi, DIGNE

Médaille de Vermeil — Médaille d'Or

Dépot de chapeaux Panama, Equateur et Péruvien - Blanchisssage de Panama

Succursales :
SISTERON, rue Mercerie, en face la Coopérative,
SEYNE, à côté du Bureau des Messageries.

Menuiserie-Ebénisterie

AGENCEMENT DE MAGASIN

ART ET BATIMENT | OUTILLAGE MODERNE

REPARATIONS EN TOUS GENRES

CHAIX MAURICE

Rue Saunerie, N° 5,

SISTERON

Livraison rapide - Prix modérés

BIJOUTERIE-HORLOGERIE-ORFEVRERIE

ANCIENNE MAISON L. BELLE

F. IMBERT, successeur

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE
Bijoux et articles pour Cadeaux
Orfèvrerie en écrins
Articles pour fumeurs - Or et Argent
Bijoux sur commande - Maroquinerie de Luxe
Réparations et transformations en tous genres

Montres -- Pendules -- Réveils
de toutes marques
LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES

RÉPARATIONS - GRAVURE

Faites Réparer

Vos AUTOMOBILES - VOITURES CAMIONNETTES - CAMIONS
au

Garage Moderne

FRANCIS JOURDAN

Rue de Provence — SISTERON

ECHANGE — VENTE

Représentant les meilleures marques d'Automobiles
Camionnettes et Voitures RENAULT de 6 à 40 HP.
Cyclecars MATHIS et SALMSON
les plus rapides et les plus robustes

TRANSPORTS DE POIDS LOURDS
Location de camion à la journée -:- Prix réduit

OCCASION :
STOCK de Voiturettes, Voitures, Camionnettes et Camions de 2 à 5 tonnes.
PARFAIT ETAT -:- VENDU AVEC GARANTIE

LE PLUS MODERNE DES JOURNAUX

EXCELSIOR

Grand illustré quotidien à 10 cent.
PUBLIE LE DIMANCHE
Un Magazine illustré en couleurs

EXCELSIOR-DIMANCHE

20 à 24 pages — *Le N° ordinaire et le Magazine réunis* — 30 cent.

SPÉCIMEN FRANCO SUR DEMANDE

Abonnements à EXCELSIOR pour les Départements :
Trois mois 15 fr. | Six mois 34 fr. | Un an 65 fr.
Abonnements à EXCELSIOR-DIMANCHE :
Prix de faveur pour les abonnés d'EXCELSIOR
Trois mois 2 fr. 50 | Six mois 4 fr. 50 | Un an 8 fr.
Abonnement spécial au N° ordinaire du dimanche et à EXCELSIOR-DIMANCHE : Un an 15 fr.
En s'abonnant 20, rue d'Enghien, Paris, par mandat ou chèque postal (Compte n° 5970), demandez la liste et les spécimens des Pages gratuites fort intéressantes.

MAISON FONDÉE EN 1880

IMPRIMERIE -- LIBRAIRIE -- PAPETERIE
— MAROQUINERIE ---
ARTICLES de FANTAISIE et de BAZAR

Pascal LIEUTIER

25, Rue Droite — SISTERON — Basses-Alpes

Fournisseur des principaux Etablissements Scolaires

Livres scolaires et classiques,
Cahiers *Le Sisteronnais* et *la Cigale*, papier de 1e choix, propriété de la maison Lieutier.
Encres noire et de couleur,
Cahiers de dessin et de musique,
Boites de compas et de peinture,
Papier à lettre fantaisie et ordinaire

Tous les parfums, toutes les crêmes

Factures - Têtes de lettres - Cartes, d'adresse et de visite - Enveloppes
Carnets à souches - Régistres,
Affiches de tous formats,
Prospectus - Programmes.

Albums à dessin - Portefeuilles.
Serviettes - Musettes - Plumiers,
Crayons noirs et de couleurs, règles
Romans - Livraisons

SISTERON-JOURNAL

est en vente

à Sisteron chez Mme Suzanne Passard.; et au bureau du journal.

à Aix chez M. Martinet, tabacs, cours Mirabeau.

à Marseille chez Mme Monier, kiosque 12, allées de Meilhan

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON